

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 7 mars 2020****19h00**

L'an deux mille vingt, le 7 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MUCHA, Maire.

PRESENTS : MM. Jean-Luc MUCHA - Didier LIOT - Francis GOUL - Maurice DERRIEN - Arnaud STEINBACH  
 MMES Catherine BOUYSSOU - Geneviève CARRILLO - Claudette ROBERT - Gaèle MATHIEU-THOUILLAUD - Sandrine MUCHA  
 EXCUSES : Mme Arlette HUAUT  
 SECRETAIRE : Mme Claudette ROBERT

## 7.1 – FINANCES LOCALES / 209-2020

**1 - 1 - Vote du Compte administratif 2019**

Sous la présidence de M. Didier LIOT, 1er adjoint, le Conseil municipal vote le compte administratif 2019 à 9 voix pour, aucune abstention.

**Investissement**

Dépenses	Réalisé :	91 076,01 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Réalisé :	69 554,57 €
	Reste à réaliser :	4 129,00 €

**Fonctionnement**

Dépenses	Réalisé :	128 957,39 €
----------	-----------	--------------

Recettes	Réalisé :	174 202,86 €
----------	-----------	--------------

**Résultats de clôture de l'exercice**

Investissement :	- 21 521,44 €
Fonctionnement :	45 245,47 €
Résultat global :	23 724,03 €

## 7.1 – FINANCES LOCALES / 210-2020

**1 - 2 – Vote de l'AFFECTATION DU RESULTAT - exercice 2019****Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019  
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de la section de fonctionnement de :	5 002,42 €
Un excédent reporté 2018 de :	40 243,05 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé 2019 de	45 245,47 €

Un déficit de la section d'investissement de :	21 521,44 €
Un excédent des restes à réaliser de :	4 129,00 €
Soit un déficit de financement de :	17 392,44 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2019 : EXCEDENT :	45 245,47 €
Affectation complémentaire en réserve : 1068	17 392,44 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) excédent de :	27 853,03 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit de :	21 521,44 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

## 7.1 – FINANCES LOCALES / 211-2020

### **1 - 3 - Examen et vote du compte de gestion 2019 :**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion 2019 est établi par le PERCEPTEUR DE Fumel à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au CONSEIL MUNICIPAL, en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Mr le MAIRE, Le CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

➤ Vote le compte de gestion 2019 de la commune de Thézac, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## 1.3 – CONVENTION DE MANDATS / 212-2020

### **2 - Marché de fourniture et pose de plaques et panneaux de rue dans le cadre de l'adressage en groupement de commande – choix du prestataire :**

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération n° 198-2019 en date du 22 novembre 2019, une convention de groupement de commande a été signée avec la communauté de communes de Fumel Vallée du Lot et les communes du territoire pour l'achat de plaques et panneaux de rue dans le cadre de l'adressage, la communauté de communes est désignée coordonnateur de l'opération. Chacune des entités a désigné les membres appelés à siéger à la commission spécifique d'appel d'offres spécifique.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de mettre en place un accord cadre à bons de commande avec un maximum article L2125-1 1°, R 2162-1 à R 2162-6, R 2162-13 et R 2162-14 du code de la commande publique pour la fourniture et la pose de plaques et panneaux de rue.

A ce titre une consultation a été lancée en procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R 2123-1 1° du code de la commande publique.

L'avis de publicité est publié sur la plateforme AWS de la communauté de communes coordonnateur du groupement avec parution également sur le journal d'annonces légales le Sud-Ouest en date du 18 décembre 2019.

Le Directeur des services techniques de la communauté de communes de Fumel Vallée du Lot a réalisé l'analyse de l'unique offre déposée sur la plateforme dans les délais impartis et l'a présentée le 30 janvier 2020 à la commission spécifique créée pour ce groupement de commande.

Il a été décidé de valider l'offre de la société SIGNAUX GIROD qui répond en tout point au cahier des charges ; le contrat sera conclu pour un an renouvelable 3 fois.

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :**

**1°) Valide** le choix de la commission spécifique et décide de retenir :

**La société SIGNAUX GIROD  
881 ROUTE DES Fontaines  
BP 30004  
39400 BELLEFONTAINE**

Pour assurer pour la fourniture et la pose de plaques et panneaux de rue dans le cadre de l'adressage qui

s'impose aux communes.

**2\*) Autorise** le Maire à signer les pièces du marché qui est conclu pour l'année 2020 et reconductible 3 fois à savoir :

- L'acte d'engagement incluant le seuil maximum par commune ainsi que la période
- Le bordereau des prix
- Et toutes les pièces afférentes à ce marché,

**3\*) Précise** que chaque collectivité se chargera, dès la notification du marché par le coordonnateur, de l'exécution de son propre marché, conformément à la convention de groupement de commande.

### **3 – Election municipales : COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE**

**Scrutin du 15 mars 2020**

**Président Président :** Jean Luc MUCHA

**Suppléant:** Didier LIOT

**Secrétaire:** Francis GOUL

Assesseurs (2) Cathy BOUYSSOU – Sandrine MUCHA

**Membres du bureau (2)**

**08h00 - 09h00 :** Jean-Luc MUCHA - Didier LIOT –

**09h00 - 11h00 :** Francis GOUL - Geneviève CARRILLO

**11h00 - 13h00 :** Gaële THOUILLAUD - Arnaud STEINBACH

**13h00 - 15h00 :** Maurice DERRIEN – Claudette ROBERT

**15h00 - 17h00 :** Cathy BOUYSSOU – Sandrine MUCHA

**17h00 – 18h00 :** Jean Luc MUCHA - Didier LIOT

7.5 - FINANCES LOCALES SUBVENTIONS / 214 - 2020

### **4 - Budget participatif citoyen : Projet de l'association Les Chemins de Thézac « 2 défibrillateurs pour le village »**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet déposé par l'association « les Chemins de Thézac », dans le cadre du 1<sup>er</sup> Budget participatif citoyen mis en place par le Département de Lot-et-Garonne.

Le projet consiste à équiper le village de deux défibrillateurs automatiques afin d'assurer la sécurité des personnes lors des diverses manifestations et activités organisées à Thézac (randonnées, fête du village, Paysanneries, marché gourmand, fête du patrimoine, Octobre rose ...).

Un défibrillateur sera fixé sur le relais du randonneur - bâtiment public de la commune.

L'association « Les chemins de Thézac » porte ce projet collectif au nom des 8 associations du village représentant ensemble, 400 adhérents : Gens de Terroirs, Les Chemins de Thézac, La Société de chasse, S.E.R, Le Club de loisirs de Thézac, Les Fourniales d'Hier et d'Aujourd'hui, Les Amis du Causse, l'association des Amis du Vin du Tsar.

Le Département sollicite l'avis du Conseil municipal sur ce projet, dans la mesure où, si ce projet est lauréat, les équipements seront installés sur le domaine public de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que les projets éligibles dans le cadre du Budget participatif citoyen du Département seront soumis aux Lot-et-Garonnais du 3 avril au 5 mai prochains afin qu'ils votent pour les trois projets qu'ils souhaitent voir réaliser.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- Prend acte de la présentation du projet de l'association « Les Chemins de Thézac » déposé dans le cadre du 1<sup>er</sup> Budget participatif citoyen du Département,
- Emet un avis favorable à la réalisation de ce projet, s'il est lauréat du Budget participatif citoyen,
- Autorise M. le Maire à signer tout document inhérent à cette délibération.

7.3 – FINANCES LOCALES / 215 - 2020 :

**5 – Ligne de trésorerie de 20.000,00 € en section de fonctionnement :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir une ligne de trésorerie en section de fonctionnement pour ce début d'exercice 2020.

Le taux applicable à cette ligne de trésorerie devrait être au environ de 0.170 % inférieur à 0.2 % (marge fixe 0.65%) pour une durée de 12 mois. Frais de dossier et commission d'engagement en sus.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter auprès du **CREDIT AGRICOLE d'AQUITAINE** l'attribution d'une ligne de trésorerie d'un montant de 20.000,00 € pour une durée de 12 mois,
- **De prévoir** le montant des intérêts et l'ensemble des frais annexes aux chapitre et articles de la section de fonctionnement du budget 2020.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

**Questions diverses :**

**Bilan du mandat :** rétrospective sur les actions et réalisations au cours du mandat 2014-2020.  
Remerciements à l'ensemble des conseillers municipaux et particulièrement aux conseillers sortants.

**Eco verre :** Pour les futures manifestations de 2020, il est décidé de commander 1000 nouveaux verres translucides en plastique recyclable.

**La séance du conseil municipal du 7 mars 2020 est levée à 21h00.  
Fait et délibéré les jour, mois et an. Ont signé au Registre les membres présents**

Jean-Luc MUCHA

Didier LIOT

Francis GOUL

Maurice DERRIEN

Arnaud STEINBACH

Catherine BOUYSSOU

Geneviève CARRILLO

Gaële MATHIEU-THOUILLAUD

Sandrine MUCHA

Claudette ROBERT